



2D-DOC

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP VINCENNES
SAID BRY - LE PERREUX
130-132 RUE DE LA JARRY
94304 VINCENNES CEDEX



7292-012851-0041-0

Vos références

Numéro fiscal (C) : 16 29 292 993 153

Référence de l'avis : 24 94 M003439 36

Adresse d'imposition :

5 RUE DU 2 DECEMBRE 1870

94360 BRY SUR MARNE

Numéro FIP : 940 00 00 1151314031

Numéro de rôle : 911

Date d'établissement : 15/01/2024

Date de mise en recouvrement : 31/01/2024

Identifiant service : 94111

TOURE THILEL
5 RUE DU 2 DECEMBRE 1870
94360 BRY SUR MARNE

Somme qu'il vous reste à payer

0 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2022.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV :
SIP VINCENNES
SAID BRY - LE PERREUX
130-132 RUE DE LA JARRY

94304 VINCENNES CEDEX

Revenu fiscal de référence : 0
Nombre de parts : 1,00

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : TOURE

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
--------------------	-----------------	---------------------------------	----------------	--------------------------------------

C

RÉSIDENTE EXCLUSIVE		RÉSIDENTE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	

1,00

La déclaration que vous avez déposée ne comporte
aucun revenu pour l'année 2022.
Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

Revenu fiscal de référence (25): 0

PRELEVEMENT A LA SOURCE

Attention, ces informations ne prennent pas en
compte les actions que vous avez pu réaliser
sur impots.gouv.fr depuis la constitution du
présent avis.

Taux personnalisé qui sera utilisé par votre
organisme collecteur (employeur, caisse de
retraite ...) pour le prélèvement à la source
sur votre revenu net imposable

Taux pour le foyer0,00%

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques. Cette réclamation doit être présentée au plus tard jusqu'au 31 décembre de la 2^e année suivant celle de la mise en recouvrement du présent avis (dans les conditions prévues aux articles R*190-1 et R*196-1 du livre des procédures fiscales).

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R*196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Impôt sur les revenus de 2021
Avis d'impôt établi en 2024



2D-DOC

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP VINCENNES
SAID BRY - LE PERREUX
130-132 RUE DE LA JARRY
94304 VINCENNES CEDEX

7292-012850-0041-0



Vos références

Numéro fiscal (C) : 16 29 292 993 153

Référence de l'avis : 24 94 M002870 23

Adresse d'imposition :

5 RUE DU 2 DECEMBRE 1870

94360 BRY SUR MARNE

Numéro FIP : 940 00 00 1151314031

Numéro de rôle : 911

Date d'établissement : 15/01/2024

Date de mise en recouvrement : 31/01/2024

Identifiant service : 94111

TOURE THIEL
5 RUE DU 2 DECEMBRE 1870
94360 BRY SUR MARNE

Somme qu'il vous reste à payer

0 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2021.

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV :
SIP VINCENNES
SAID BRY - LE PERREUX
130-132 RUE DE LA JARRY
94304 VINCENNES CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 0
Nombre de parts : 1,00

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : TOURE

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	

1,00

La déclaration que vous avez déposée ne comporte
aucun revenu pour l'année 2021.
Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.

Revenu fiscal de référence (25): 0

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques. Cette réclamation doit être présentée au plus tard jusqu'au 31 décembre de la 2^e année suivant celle de la mise en recouvrement du présent avis (dans les conditions prévues aux articles R*190-1 et R*196-1 du livre des procédures fiscales).

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R*196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.